



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA PROVINCE DE HAINAUT

LE 28 JUIN 2022

ANOMALIES DÉTECTÉES GRÂCE À UN AUDIT AU SEIN DE L'ASBL CENTRE INFORMATIQUE DU HAINAUT : LES MESURES NÉCESSAIRES SONT PRISES

La Direction générale de la Province de Hainaut souhaite communiquer ce qui suit :

La Province de Hainaut s'est dotée, depuis plusieurs années, d'une **cellule d'audit interne** (« AIP »). L'AIP assure un contrôle rigoureux de la gestion des institutions provinciales et des ASBL qui y sont associées. Agissant de manière indépendante et impartiale, l'AIP fait notamment rapport, auprès de la Direction générale et du Collège provincial, des dysfonctionnements éventuels détectés dans des organismes para-provinciaux.

Dans le cadre d'une récente **évaluation des fonctions comptables au sein de l'ASBL Centre Informatique du Hainaut** (ASBL CIH), des **anomalies graves** ont été identifiées, mettant en cause la responsabilité de deux membres du personnel.

L'audit a notamment révélé que l'un des membres du personnel impliqués avait fait usage de la carte de crédit de l'ASBL, pour des besoins personnels.

Tenant compte de la gravité de cette situation, les mesures urgentes ont été prises à l'égard des intéressés :

- Il a été mis immédiatement fin aux fonctions des intéressés au sein de l'ASBL CIH ;
- Au niveau de la Province, le Directeur général de la Province a décidé de lancer des poursuites disciplinaires à leur encontre et les a immédiatement suspendus de leurs fonctions en tant qu'agent provincial.

Plusieurs agissements révélés par l'audit pouvant constituer des actes pénalement répréhensibles, tant le collège provincial que le conseil d'administration de l'ASBL CIH ont décidé de déposer plainte auprès du Procureur du Roi.

Par ailleurs, les dispositions sont prises pour assurer la continuité des missions informatiques de la Province. Grâce à ces mesures, cette affaire n'aura pas de conséquences sur la gestion administrative et technique des services informatiques de la Province, ni sur la gestion du personnel provincial.

Pour le surplus, il n'entre pas dans notre intention de révéler, à ce stade, plus d'informations sur ce dossier afin de ne pas interférer dans les procédures en cours.

Avant de conclure, nous devons néanmoins souligner que ce sont les outils de contrôle et d'évaluation des risques, mis en place par la Province, qui ont permis de détecter ces anomalies. Aucune institution publique n'étant totalement à l'abri d'agissements frauduleux, l'AIP est engagé dans un important dispositif de sensibilisation des membres de la hiérarchie provinciale. Il poursuit également le processus de rationalisation des Asbl, engagé depuis 2018, et le renforcement de la maîtrise des risques financiers.

La Direction Générale de la Province de Hainaut,

Le 28 juin 2022.

A l'heure actuelle, il ne sera pas communiqué davantage sur ce dossier, compte tenu des procédures actuellement en cours et à venir. Pour toute explication à propos de ce souhait de discrétion, le conseil de la Province de Hainaut, Me Olivier Rijckaert, se tient à la disposition de la presse: olivier.rijckaert@sotra.be (02 899 50 50).
